

EXERCICE
1937

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, PARIS

CAPITAL : 300 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 12 Avril 1938

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1938

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. EMILE MOREAU, *Président*,
J. KULP, *Vice-Président*,
A. ATTHALIN, *Administrateur*,
R. DELAUNAY BELLEVILLE, —
ED. FOURET, —
R. LEHIDEUX, —
E. OUDOT, —
C^{te} F. PILLET-WILL, —
CHARLES RIST, —
M. TINARDON, —

Censeurs :

MM. J. MAY et A. BAUDET

Commissaires

MM. P. BEUGIN, Commissaire agréé près la Cour d'Appel de Paris,
CH. BUNGENER.
Commissaire suppléant : M. GEORGES PANNETIER.

Directeur Général : M. HENRY JAHAN.

Directeurs { MM. L. WIBRATTE, A. ROUDY, C. COUTURE,
E. CAUDRELIER et R. SALEM.

Secrétaire Général : M. J. LEQUIME.

Directeurs-Adjoints { MM. M. BOYER, J. BORDELONGUE, H. BUR-
NIER, A. JULLIEN et C. FLORY.

Sous-Directeurs { MM. G. GOUILLY, E. BERTIAUX, P. COUR-
NILLE et P. VINSON.

Fondés de Pouvoirs :

MM. R. TAVERNIER, G. BERTAUTS-COUTURE, M. BURDIN, M. LEGRAIN,
E. QUITARD, J. BAPST, J. BEDIER, H. CAMERLYNCK, H. RAQUIN,
F. ANTHOINE, L. BRICARD, J. CABET, F. LE BARROIS D'ORGEVAL,
J. RENARD, J. REYRE, A. RIMAILHO, A. SELIGMANN, J. ALLIER,
A. DEBRAY, R. LALUE et H. SABBAG.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 300 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine. N° 103.673

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 12 Avril 1938

Rapport du Conseil d'Administration.

Rapports des Commissaires.

Résolutions de l'Assemblée.

Comptes de l'Exercice 1937.

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1938

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
du 12 Avril 1938

MESSIEURS,

L'exercice dont nous avons l'honneur de vous rendre compte se solde par un bénéfice net de Fr. 13.803.480,60. Nous pensons que ces résultats, si modestes qu'ils soient encore, nous autorisent à reprendre les répartitions interrompues pendant trois ans et à vous proposer, après prélèvement de Fr. 1.194.519,40 sur le report à nouveau des exercices précédents, une distribution de Fr. 25 par action.

Cependant, pas plus que les années antérieures, l'année 1937 n'a été exempte de vicissitudes et il n'est même pas certain qu'elle marque une étape vers des conditions économiques plus

normales. L'évolution favorable des marchés extérieurs, qui eût facilité le redressement financier de la France, a brusquement fait place, au printemps dernier, à la menace d'une nouvelle dépression générale, dont on peut espérer qu'elle n'aura ni l'ampleur ni la durée de la précédente.

Il est vrai que la reprise dont avaient bénéficié certains pays était due, pour une grande part, à des achats exceptionnels. Les programmes de réarmement, malheureusement justifiés par une situation internationale troublée, avaient contribué à une hausse des matières premières qui n'avait pas tardé à prendre un caractère d'exagération manifeste. La réaction est intervenue au printemps avec une sévérité également excessive.

Il est à peine besoin de souligner, à ce propos, l'influence des pays anglo-saxons et particulièrement des Etats-Unis d'Amérique. L'ampleur des répercussions qu'ils provoquent s'explique par l'étendue de leurs marchés : les chances de gain qu'ils peuvent offrir, comme les pertes qu'ils infligent, constituent un facteur déterminant des déplacements de capitaux flottants.

L'économie américaine, dont les progrès procédaient, pour une part, d'une politique d'intervention et de soutien, n'a présenté qu'une faible résistance aux premières secousses boursières et la baisse des prix y a entraîné une régression sensible de la production et des échanges. La position apparaît moins vulnérable en Angleterre et si le commerce intérieur y accuse quelques hésitations, il ne présente aucune diminution inquiétante.

Quoi qu'il en soit, le nouveau ralentissement des échanges internationaux fait apparaître chaque jour davantage l'urgente nécessité de réduire les obstacles à leur libre développement et d'atténuer la rigueur de politiques monétaires et douanières qui aboutissent, pour certains Etats, à un isolement presque complet.

En France aussi, l'année 1937 avait débuté sous des auspices un peu meilleurs. Notre pays ressentait alors pour quelques semaines les effets de la dévaluation intervenue en Septembre 1936 : la comparaison entre les indices des prix intérieurs et ceux des prix étrangers paraissait moins défavorable et on pouvait espérer encore un afflux de capitaux qui faciliterait la reprise de notre activité.

Effectivement, une augmentation des commandes se manifesta ; mais l'industrie, en pleine période de réadaptation aux conditions imposées par le nouveau régime du travail, ne put faire face à l'accroissement de la demande. Bientôt, d'ailleurs, l'augmentation des frais généraux et des salaires porta les prix intérieurs à un niveau plus élevé que celui des cours mondiaux et replaça notre économie dans un état d'infériorité aggravé vis-à-vis de la concurrence étrangère.

Le déséquilibre de notre balance commerciale s'accroît dans des proportions qui devinrent de plus en plus inquiétantes. Sous la double pression des achats de devises destinées notamment à régler nos importations accrues et des besoins de la Trésorerie contrainte de recourir aux avances de la Banque de France, notre monnaie franchit, en Juillet, la limite antérieurement fixée par la loi à ses fluctuations et se déprécia, par paliers successifs, jusqu'à la fin de 1937.

Nous avons vu qu'entre temps les conditions extérieures avaient pris un tour moins favorable. Ainsi notre pays est-il peut-être passé d'une crise dans l'autre sans avoir connu le soulagement d'un répit que lui eût apporté, en d'autres circonstances, l'amélioration momentanée de l'économie mondiale.

Le marché monétaire, naturellement influencé par ces facteurs divers, a subi à plusieurs reprises des resserrements accentués, suivis de détentes passagères. Après l'émission de l'emprunt de la Défense Nationale à garantie de change, une relative aisance a prévalu pendant quelque temps, pour reparaître, au cours du second semestre, dans les périodes où la menace d'une crise américaine provoquait des retours de capitaux en Europe. Dans l'ensemble, cependant, les dépôts bancaires ont continué à décroître sur notre place.

En dépit de cette diminution constante des disponibilités et malgré la gêne apportée, cette année encore, par les variations trop fréquentes des taux officiels, les besoins de crédits commerciaux à court terme ont pu être généralement satisfaits.

D'autre part, certaines entreprises, dont la trésorerie se trouvait gênée du fait de la hausse générale, ont sollicité des Banques un concours de caractère assez différent et que notre Etablissement s'est efforcé d'accorder dans toute la mesure où le permettait le respect des règles de la liquidité : il s'agit de crédits à moyen terme, destinés à permettre la reconstitution des fonds de roulement et des stocks ou le renouvellement des outillages, et pour lesquels il est impossible de recourir, dans l'état actuel du marché financier, aux moyens normaux de financement à long terme.

Les augmentations de capital ont été, en effet, aussi rares que l'année précédente. Leurs possibilités de réalisation dépendent essentiellement du niveau auquel s'établissent les cours des valeurs mobilières : or, la Bourse de Paris a fait preuve d'une médiocre activité. Aucun ajustement n'y est même intervenu après les glissements de notre monnaie. L'état actuel des cours,

si l'on tient compte de la dépréciation du franc, laisse apparaître l'extrême réserve de la clientèle épargnante, dans l'incertitude des événements intérieurs et extérieurs.

La hausse constante du loyer de l'argent à long terme n'a pas moins contrarié le placement des valeurs à revenu fixe. Les émissions d'obligations pour le compte de sociétés ou d'entreprises industrielles ont été peu importantes. En ce qui concerne les emprunts étrangers, les taux d'intérêts élevés, aggravés de charges fiscales très lourdes, ne permettent pratiquement pas à notre place de soutenir la concurrence des autres marchés.

Au contraire, les appels au crédit de la part du Trésor Français ont été plus fréquents.

Comme nous vous le signalions l'an passé, les pouvoirs publics ont procédé, en Mars 1937, à l'émission de *Rentes 4 ½ % amortissables à garantie et option de change*, pour le financement des dépenses de sécurité nationale. Nous avons apporté tout notre concours à la réalisation de cette opération ainsi qu'au placement des différentes émissions intervenues en cours d'année de *Bons du Trésor*, d'*obligations du Crédit National* et de *Billets de la Loterie Nationale*.

D'autre part, nous avons prêté nos guichets aux emprunts de la *Ville de Paris*, du *Département de la Seine* et à ceux émis par les *Gouvernements Généraux de l'Indochine*, de l'*Afrique Equatoriale Française*, de l'*Afrique Occidentale Française* et de *Madagascar*, ainsi que par le *Gouvernement Chérifien*.

Nous avons concouru aux opérations de même nature réalisées par les différentes Compagnies de Chemins de fer : *Chemin*

de fer du Nord, Chemins de fer du Midi, Chemin de fer de Paris à Orléans.

Nous avons également participé au placement d'obligations des Sociétés suivantes : *Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité, Energie Electrique du Littoral Méditerranéen, Energie Electrique du Maroc, Union d'Electricité et Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris.*

Vers le début de l'année, nous avons procédé à l'émission des *Bons 5 % 1937-1942 de la République Tchèqueoslovaque* garantis par le Gouvernement Français. Le produit de cet emprunt était destiné au remboursement des *Bons 5 % 1932-1937* émis autrefois par nos soins et bénéficiant de la même garantie.

En ce qui concerne les augmentations de capital, notre Etablissement a coopéré de façon particulièrement active à celles réalisées par la *Compagnie Française des Pétroles, la Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité* et la *Société Commerciale de l'Ouest Africain.*

Nous avons figuré, d'autre part, au nombre des Etablissements chargés de recueillir les souscriptions aux actions nouvelles de la *Compagnie Française de l'Afrique Occidentale* et de la *Société du Gaz de Paris.*

Signalons enfin que la *Compagnie Standard Franco-Américaine*, à la suite de l'absorption de ses actifs par la *Standard Française des Pétroles*, nous a chargés de répartir entre ses actionnaires les actions de cette Société composant son por-

tefeuille, tandis que la Société des Ports Marocains de Mehédyaport Lyautey et Rabat-Salé nous a confié la distribution gratuite entre ses actionnaires d'actions de la *Société Générale Franco-Marocaine* qu'elle détenait.

Les marchés financiers des pays où nos Succursales exercent leur activité, ont connu une abondance de capitaux qui en rendait le emploi difficile mais favorisait, en revanche, la réalisation d'importantes émissions.

C'est ainsi que la Succursale d'Amsterdam a pris part aux nombreuses opérations de conversion réalisées sur la place par la *Ville d'Amsterdam* qui en a réussi jusqu'à huit au cours de l'année, par le *Royaume de Belgique* et par la *Société Angleur-Athus*. Elle a concouru aussi au placement des Emprunts des *Indes Néerlandaises* et de la *Société Norvégienne de l'Azote et de Forces Hydro-Electriques.*

En Suisse, dans des conditions semblables, notre Succursale de Genève a maintenu un courant d'activité normal et a participé, notamment, aux émissions des emprunts du *Gouvernement Fédéral*, des Cantons de *Berne, Genève, Lucerne et Zurich* et des Villes de *Berne, Genève, Lausanne et Lucerne*, du *Crédit Foncier Suisse*, de la *Société Energie Ouest-Suisse*, de la *Norske Zinkkompany*, de l'*United River Plate Telephone Company Ltd* et de la *Société Norvégienne de l'Azote et de Forces Hydro-Electriques*, enfin de l'emprunt des *Grands Réseaux de Chemins de fer français.*

De son côté la Succursale de Bruxelles est intervenue activement dans les négociations de billets escomptables des *Chemins de fer de l'Etat Français*, et de la *Compagnie des Chemins de fer de*

Paris à Lyon et à la Méditerranée, ainsi que des certificats de Trésorerie de l'Etat Belge.

D'autre part, elle a concouru à l'émission des emprunts du *Gouvernement Belge* et de la *Société Nationale des Chemins de fer Belges* ainsi qu'au placement des Emprunts de la *Ville de Liège* et de la *Ville de Gand*, de la *Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux*, de la *Compagnie Générale d'Entreprises Electriques et Industrielles* (Electrobel) et de la *Compagnie Générale de Gaz et d'Electricité*. Elle a participé enfin aux opérations d'augmentations de capital de la *Société Ougrée-Marihaye* et de la *Société Intercommunale Belge d'Electricité*.

Le chiffre total du Bilan atteint un montant de Fr. 3.805.809.141,04, supérieur de Fr. 869.207.570,81 à celui de l'an passé. Cette nouvelle et importante progression est due, en grande partie, à ce que les comptes de nos Succursales ont été incorporés dans ceux du Siège aux cours des changes du 31 Décembre 1937, supérieurs à ceux du 31 Décembre précédent.

Ainsi s'explique, notamment, dans une forte proportion, l'accroissement des espèces en caisse et des avoirs chez nos correspondants d'une part, des comptes courants créditeurs à vue et à terme d'autre part.

Le compte "Profits et Pertes" marque une aggravation des charges de Fr. 5.854.520,26. La part la plus importante, soit Fr. 4.217.427,86, en incombe aux dépenses de personnel et provient des augmentations de traitements qui vous ont été signalées dans notre dernier rapport. Vous savez que, depuis lors, les taux de base en ont été de nouveau relevés par des décisions arbitrales, applicables la première en juillet, la seconde en février

dernier et dont les effets ne se traduiront donc de façon complète que sur les frais généraux des exercices ultérieurs. L'accroissement de Fr. 1.164.091,26 sur les "frais de bureau, dépenses d'entretien, de mobilier et de matériel" s'explique, de son côté, par la hausse générale des prix.

En revanche, nous avons pu enregistrer un progrès des profits. Si les "escomptes, intérêts, commissions et divers" sont demeurés à un chiffre voisin de celui de l'an passé, le produit des opérations financières marque une avance de Fr. 15.228.028,66. D'autre part, les bénéfices nets des Succursales se sont accrus de leur côté de façon appréciable.

En vous rendant compte de ces résultats, nous ne saurions oublier le concours que nous a donné le Personnel du Siège et des Succursales. Nous n'avons eu qu'à nous louer, cette année encore, du dévouement dont il a fait preuve et de l'excellent rendement de son travail. Nous lui en exprimons, en votre nom et au nôtre, tous nos remerciements.

Nous avons été éprouvés depuis la dernière Assemblée par le décès de deux de nos collègues, MM. Edgar STERN et André BÉNAC.

Mr. STERN était, par l'âge et l'ancienneté, le doyen de notre Conseil d'Administration. Il y a apporté durant 35 ans, avec une assiduité remarquable, le précieux concours de sa grande pratique des affaires et de sa clairvoyante franchise.

L'entrée de Monsieur BÉNAC dans le conseil de votre Société remontait elle-même à près de 33 ans. Des importantes fonctions publiques qu'il avait exercées auparavant, tant au Conseil d'Etat

qu'à la direction du Mouvement Général des Fonds, il avait gardé une expérience et des relations exceptionnellement étendues, auxquelles s'ajoutait le charme d'une aménité et d'une obligeance sans limite.

Vous vous associerez certainement à nous pour renouveler aux familles de nos regrettés collègues l'expression émue de notre douloureuse sympathie.

Nous avons dû accepter, d'autre part, la démission de Mr. Ernest MERCIER, dont les obligations étaient devenues trop absorbantes pour lui permettre de siéger régulièrement parmi nous. Nous lui adressons, en votre nom et au nôtre, des remerciements sincères pour la collaboration qu'il nous a donnée et que nous eussions été heureux de voir se prolonger plus longtemps.

Pour combler ces vides, notre Conseil s'est adjoint trois nouveaux membres, MM. André ATTHALIN, Maurice TINARDON, et Emile OUDOT, dont nous vous proposons de ratifier la nomination.

Ancien élève de l'École Polytechnique, Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État, Mr. ATTHALIN est entré à la Banque en 1912, en qualité de Secrétaire Général, et en a été nommé Directeur en 1922. Il a mis au service de votre Société, durant 23 ans, un esprit créateur et une puissance de travail dont témoignent les nombreuses entreprises à la fondation desquelles il a concouru, au Maroc notamment et aux Colonies françaises.

Mr. OUDOT a été, lui aussi, pendant de nombreuses années, Directeur de notre Établissement. Il conduisait depuis 1919, avec une maîtrise remarquable, notre département d'escompte et de crédit, qui lui doit son développement actuel.

Quant à Mr. TINARDON, il assume, en particulier, la charge importante de Président-Administrateur délégué des Raffineries

et Sucreries Say ; l'autorité qui s'attache à son nom nous dispense de justifier cette désignation.

Vous savez qu'en Juin dernier, Mr. Horace FINALY a résigné ses fonctions de Directeur Général, auxquelles l'avait appelé en 1919 la confiance de votre Conseil d'Administration. S'il n'a pas été en notre pouvoir de le faire revenir sur cette détermination, nous tenons du moins à lui renouveler aujourd'hui l'expression des vifs regrets qu'elle nous a causés.

Mr. FINALY appartenait depuis 37 ans à la Banque. Il avait franchi successivement tous les échelons de la hiérarchie. Sa forte personnalité avait accru en France et à l'Étranger le renom et le prestige de notre Établissement. Point n'est besoin d'insister sur les qualités qu'exigeait la direction d'une Banque d'affaires après le bouleversement de la guerre ; aux heures de prospérité désordonnée, il a montré un sang-froid et une prudence qui nous ont permis d'aborder la crise dans les conditions les moins défavorables. Il a su enfin, lorsque cette crise a éclaté, conserver intactes à votre Société ses possibilités d'action. En reconnaissance de ces services éminents, votre Conseil lui a conféré le titre de Directeur Général honoraire.

Pour lui succéder nous avons fait appel à Mr. Henry JAHAN, précédemment Directeur-Secrétaire Général. Ce choix nous a été dicté par l'esprit de décision, l'ascendant naturel, les brillantes qualités de chef, en un mot, dont Mr. JAHAN a fait preuve soit dans les missions dont il a été investi lorsqu'il appartenait à l'Inspection des Finances, soit dans les importantes fonctions qu'il exerça ensuite dans votre Société.

Nous avons confié à Mr. Jean LEQUIME, collaborateur immédiat de Mr. Henry JAHAN, la charge devenue vacante de Secrétaire Général.

Mr. Adrien JACQUES, qui depuis 1921 occupait aux côtés de Mr. OUDOT le poste de Directeur-adjoint, nous a quittés pour entrer dans l'administration d'un grand Établissement de crédit comme Administrateur-Délégué. D'autre part, Mr. Émile de la LONGUINIÈRE, également Directeur-adjoint, nous a demandé à faire valoir ses droits à la retraite. A tous les deux nous adressons, avec des vœux sincères, nos remerciements cordiaux pour l'excellent concours qu'ils nous ont donné.

Enfin, nous avons nommé Directeurs-adjoints trois sous-Directeurs, en récompense des services appréciés qu'ils ont déjà rendus à notre Établissement : MM. Henry BURNIER, Armand JULLIEN et Raphael SALEM. Ce dernier, d'ailleurs, a fait, postérieurement au 1^{er} Janvier, l'objet d'une nouvelle promotion au grade de Directeur.

Nous ne saurions achever cette énumération des modifications intervenues dans l'Administration et la Direction de votre Banque en 1937 sans mentionner, avec un sincère regret, le départ du Commandant NUSILLARD, qui a rempli durant près de 17 ans la tâche délicate de Chef du Personnel, en s'attirant l'estime, le respect et l'affection de tous ceux qui se trouvaient placés sous son autorité compréhensive et bienveillante.

Vous aurez à pourvoir à la nomination d'un Censeur en remplacement de Mr. Jacques MAY, Censeur sortant. Nous vous rappelons que les Censeurs sortants sont rééligibles.

Nous vous demanderons aussi de procéder à la désignation de Commissaires pour les exercices 1939, 1940 et 1941, conformément à l'article 6 du Décret-loi du 31 Août 1937.

A cet égard, nous avons le vif regret de vous annoncer le récent décès de Mr. Henry LAPORTE, à qui vous donniez votre confiance depuis 1933. Vous vous joindrez certainement à nous pour adresser à sa famille le témoignage de notre douloureuse sympathie.

D'autre part, Mr. BUNGENER ne sollicite pas le renouvellement de son mandat lorsque celui-ci arrivera à expiration. N'étant pas inscrit sur la liste officielle de la Cour d'Appel de Paris, il a estimé que la tâche des Commissaires de votre Société pouvait être parfaitement assurée par MM. Pierre BEUGIN et Georges PANNETIER, qui remplissent tous deux les conditions requises par la loi pour l'un d'entre eux. Nous ne pouvons que regretter de voir cesser, l'an prochain, les rapports agréables et courtois que nous entretenions avec votre Commissaire.

Nous vous soumettrons, après les Rapports de MM. les Commissaires les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Monsieur le Président du Conseil d'Administration vous a fait connaître le décès de notre collègue Henry LAPORTE et s'est fait l'interprète des regrets que cause sa disparition prématurée. Marqué déjà l'an dernier par la maladie, Henry LAPORTE a succombé au moment où il se disposait à coopérer à nos travaux de fin d'exercice. Nous perdons en lui un Collègue avisé, d'esprit fin et subtil et d'un commerce des plus agréables.

Nous prions Madame LAPORTE d'agréer nos très sincères condoléances auxquelles vous voudrez bien, nous en sommes sûrs, vous associer.

* *

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier par une résolution votée lors de votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 Avril 1936.

En exécution de ce mandat et en application des prescriptions des décrets-lois du 8 Août 1935, nous avons procédé en cours d'année et en fin d'exercice à l'examen et à la vérification des comptes de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Nous avons procédé aux diverses vérifications, soit par sondages directs à votre Siège et dans l'une de vos Succursales, soit lorsque la répartition l'exigeait, en nous faisant présenter la plupart des procès-verbaux établis par vos services d'inspection ou des relevés de compte de banquiers et correspondants. Nos vérifications nous ont permis de constater la concordance des comptes avec le Bilan et le Compte de "Profits et Pertes" et d'apprécier la parfaite tenue des écritures sociales.

Nous avons aussi pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et pouvons vous confirmer l'exactitude des renseignements d'ordre comptable qu'il contient.

Le Bilan qui vous est soumis a été établi dans la même forme que les années précédentes et les méthodes d'évaluation des divers postes sont demeurées immuables.

Ce Bilan s'élève au total, tant à l'Actif qu'au Passif, à..... Fr. 3.805.809.141,04

en augmentation de Fr. 869.207.570,81 due en grande partie à ce que les comptes des Succursales sont incorporés au cours des changes du 31 Décembre.

A l'Actif il se caractérise une fois de plus par le chiffre encore accru des disponibilités dont l'ensemble se monte à Fr. 2.118.366.588,76

en regard de Fr. 1.718.885.046,29 exigibles à vue.

Ces disponibilités sont réparties entre les chapitres suivants :

1 ^o <i>Espèces en Caisse et à la Banque de France</i>	Fr. 343.789.836,99
2 ^o <i>Banques et Correspondants en France et à l'Etranger</i>	Fr. 814.938.172,50
3 ^o <i>Portefeuille-Effets France et Bons de la Défense Nationale, Portefeuille-Effets Etranger</i>	Fr. 903 351.074,64
4 ^o <i>Coupons à encaisser</i>	Fr. 35.647.466,63
5 ^o <i>Reports</i>	Fr. 20.640.038, »
	Fr. <u>2.118.366.588,76</u>

Les valeurs possédées par la Banque sont groupées sous les rubriques "Portefeuille-Titres" et "Participations diverses" dont le total atteint Fr. 568.115.871,96

Ces titres sont, comme les années précédentes, soit évalués à leur prix de revient, soit complètement amortis au Bilan.

Les *Comptes-courants débiteurs* se montent à Fr. 518.018.859,12

Les *Comptes débiteurs par acceptations*..... Fr. 255.223.724,01
en augmentation de 112 millions environ.

Dans chaque poste les devises étrangères ont été évaluées au cours des changes au 31 Décembre dernier.

Les *Effets à l'encaissement*..... Fr. 284.197.616,49

Il ne s'agit que d'un compte d'ordre ayant sa contrepartie au Passif.

Les *Comptes divers*..... Fr. 35.115.480,70
comprennent entre autres les droits de transmission pour les Exercices 1934 à 1937 qui s'élèvent à 10 millions environ et seront récupérés lors du paiement du prochain coupon.

Les *Immeubles* figurent pour..... Fr. 26.771.000, »
sans changement.

Au Passif, le Capital figure, comme précédemment pour..... Fr. 300.000.000, »

Les *Réserves* sont groupées sous les rubriques suivantes :

1 ^o <i>Réserve Extraordinaire</i>	Fr. 250.000.000, »
2 ^o <i>Réserve Légale</i>	Fr. 30.000.000, »
3 ^o <i>Fonds de Prévoyance</i> (y compris la part appartenant aux Administrateurs en exercice).	Fr. 12.296.497,82
auxquelles il convient d'ajouter le <i>Report à nouveau</i> des Exercices antérieurs.....	Fr. 10.543.109,77
	Fr. <u>302.839.607,59</u>

Les autres comptes du Passif comprennent :

Les *Effets à Payer*..... Fr. 272.878.401,33

Les *Comptes-courants créditeurs à vue et à terme*..... Fr. 2.537.369.621,57
en augmentation de 500 millions environ.

L'ensemble des sommes affectées au <i>Service des Retraites</i> s'élève à	Fr.	3.772.411,30
Enfin, les <i>Comptes divers</i>	Fr.	90.946.002,16

Ces derniers comprennent, outre les comptes de régularisation des Succursales, des provisions diverses et un certain nombre de comptes ne rentrant sous aucune autre rubrique du Bilan.

L'augmentation sur l'an dernier résulte de l'incorporation au cours des changes du 31 Décembre des comptes d'ordre des Succursales.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au crédit de ce compte :	
Les <i>Émissions, Placements et Portefeuille-Titres</i> apparaissent pour	Fr. 38.210.490,91
soit Fr. 15.000.000,- environ de plus que l'Exercice précédent.	
<i>L'Escompte, Intérêts, Commissions et Divers</i> pour	Fr. 47.670.431,88
Le Bénéfice net des <i>Succursales</i> , pour	Fr. 4.089.368,72
contre Fr. 2.956.000,- en 1936.	
Le total des <i>Profits et Pertes</i> s'élève ainsi à..	Fr. 89.970.291,51
au lieu de Fr. 73.820.118,85.	
Au débit, l'ensemble des <i>Frais Généraux</i> se monte à	Fr. 76.164.810,91
en augmentation de Fr. 5.850.000,- environ.	
En résumé, le compte de <i>Profits et Pertes</i> se solde par un bénéfice net de.....	Fr. 13.805.480,60
alors que le bénéfice de 1936 s'élevait à Fr. 3.509.828,20.	
Votre Conseil vous propose de répartir l'intérêt statutaire de 5 %, soit Fr. 25 brut par action.	
Cette répartition absorberait	Fr. 15.000.000, »
Il y aurait donc lieu de prélever sur le report à nouveau l'insuffisance de	Fr. 1.194.519,40
Le report à nouveau se trouverait ainsi ramené à Fr. 9.348.590,37.	

Nous concluons, Messieurs, à l'approbation des Comptes et à l'acceptation de la répartition qui vous est proposée.

Paris, le 20 Mars 1938.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN, Commissaire agréé près la
Cour d'Appel de Paris,

Charles BUNGENER.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations prévues à l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867

MESSIEURS,

L'article 34 de la Loi du 24 Juillet 1867, modifié par le Décret du 8 Août 1935, prescrit qu'un Rapport spécial doit être fait par les Commissaires sur les opérations visées à l'article 40 de ladite loi, c'est-à-dire sur les marchés et entreprises contractés avec la Société et dans lesquels les Administrateurs ont un intérêt direct ou indirect.

Nous avons, en conséquence, lors de l'examen annuel des comptes, recherché tout spécialement si certaines opérations effectuées par la Banque ne relevaient pas de l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867.

Ces recherches ont porté notamment sur les comptes des Administrateurs et des différentes Sociétés avec lesquelles la vôtre a un ou plusieurs Administrateurs communs, ainsi que sur les documents qui s'y rapportent.

Elles nous ont permis de faire les constatations suivantes :

Vos Administrateurs n'ont que des comptes de dépôt ordinaires.

Les Sociétés ayant un ou plusieurs Administrateurs communs avec la vôtre, n'ont fait, au cours de l'exercice, que des opérations normales sur les modalités desquelles la personnalité des Administrateurs n'a exercé aucune influence.

Nous considérons que rien ne s'oppose à ce que vous donniez en tant que besoin les ratifications qui vous sont demandées.

Paris, le 20 Mars 1938.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN, Commissaire agréé près
la Cour d'Appel de Paris.

Charles BUNGENER.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 12 AVRIL 1938

Première Résolution

L'Assemblée Générale

Approuve le Rapport du Conseil d'Administration et les Rapports des Commissaires, ainsi que les comptes de l'Exercice 1937 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Et fixe à Frs. 25,- par action le montant du dividende pour cet exercice, qui sera payable à partir du 25 Avril prochain, sous déduction des impôts établis par les Lois de Finances.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus à Mr. Ernest MERCIER de sa gestion et aux successions de MM. Edgar STERN et André BÉNAC de la gestion de ces derniers.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale confirme la nomination faite à titre provisoire par le Conseil, dans les conditions de l'article 20 des Statuts, de Mr. André ATTHALIN comme Administrateur, en remplacement de Mr. Edgar STERN, décédé.

Elle confirme également les nominations faites à titre provisoire par le Conseil de MM. Emile OUDOT et Maurice TINARDON, comme Administrateurs pour six ans.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale réélit Mr. J. MAY Censeur.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires, établi conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 24 Juillet 1867, ratifie en tant que besoin les opérations que les Administrateurs ont pu faire avec la Banque, soit à titre personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés et leur donne les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale nomme

MM. Pierre BEUGIN et Georges PANNETIER, Commissaires pour les exercices 1939, 1940, 1941, dans les conditions et avec les attributions déterminées par la loi, avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul ce mandat, en cas d'empêchement de son Collègue pour une cause quelconque.

Et fixe à Frs 10.000 pour chacun d'eux l'indemnité annuelle des Commissaires.

COMPTES

de l'Exercice 1937

BILAN GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1937

ACTIF

Espèces en Caisse et à la Banque de France.....	Fr.	343.789.836,99
Banques et Correspondants en France et à l'Étranger		814.938.172,50
Portefeuille-Effets. { France et Bons de la Défense Nationale		522.556.234,14
{ Étranger.....		380.794.840,50
Coupons à encaisser		35.647.466,63
Reports		20.640.038 »
Portefeuille-Titres		447.251.933,36
Participations diverses		120.863.938,60
Comptes-courants débiteurs		518.018.859,12
Débiteurs par acceptations.....		255.223.724,01
Effets à l'encaissement		284.197.616,49
Comptes divers		35.115.480,70
Immeubles		26.771.000 »
Fr.		3.805.809.141,04

PASSIF

Capital.....	Fr.	300.000.000 »
Réserve Extraordinaire		250.000.000 »
Réserve légale		30.000.000 »
Fonds { Appartenant aux Actionnaires		12.147.565,85
de Prévoyance { Appartenant aux Administrateurs en exercice		148.931,97
Effets à payer		272.878.401,33
Comptes-courants créditeurs { à vue		1.718.885.046,29
{ à terme		818.484.575,28
Service des Retraites		3.772.411,30
Comptes exigibles après encaissement		284.197.616,49
Comptes divers		90.946.002,16
Report des Exercices antérieurs		10.543.109,77
Profits et Pertes, Exercice 1937.....		13.805.480,60
	Fr.	3.805.809.141,04

COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1937)

DÉBIT

CRÉDIT

I	
Impôts et Contributions.....Fr.	9.455.826,20
II	
Dépenses de Personnel	49.739.580,82
III	
Retraites et Caisse de prévoyance pour le Personnel	4.921.530,27
IV	
Frais de bureau, Dépenses d'entretien, de Mobilier et de Matériel.....	6.987.819,63
V	
Frais de Voyage, Déplacements, Publicité, Assurances, Timbres et Ports, Télégrammes, etc.	4.941.773,99
VI	
Décision de l'Assemblée Générale du 27 Janvier 1872	
Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires	18.280 »
	76.164.810,91
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général.....	13.805.480,60
	89.970.291,51
Fr.	

[illegible]

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

	Fr.	13.805.480,60
Bénéfice net de l'Exercice 1937	Fr.	
Prélèvement sur Report à nouveau	Fr.	1.194.519,40
Ensemble	Fr.	15.000.000 »
correspondant à l'intérêt de 5 % sur le Capital, soit Fr. 25.- par action.		

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

COMITÉS CONSULTATIFS

DIRECTEURS
ET FONDÉS DE POUVOIRS

AMSTERDAM .		Succursale d'Amsterdam :	
{	MM. E. D. VAN WALREE.	DIRECTEUR.	M. D. A. HARMENS.
	P. VOÛTE, JUNIOR.	SOUS-DIRECTEUR . .	M. A. DEKNATEL.
	P. E. TEGELBERG.	SOUS-DIRECTEUR-ADJOINT . .	M. L. E. VOORZANGER.
	Me D. CRENA DE IONGH.	FONDÉS DE POUVOIRS {	MM. H. A. EISMA.
	M. W. LA GRO.		P. MULDER.
BRUXELLES ..		Succursale de Bruxelles :	
{	MM. H. URBAN, <i>Président</i> .	DIRECTEUR.	M. LOUIS BILQUIN.
	A. CALLENS.	SOUS-DIRECTEURS. . {	MM. M. LERUSTE.
	JULES JADOT.		J. LEPÈRE.
	H. de TRAUX de WARDIN.		E. BAYOT.
	G. HANNECART.	FONDÉS DE POUVOIRS {	MM. J. BLANCQUAERT.
	J. MOISE.		ALBERT BILQUIN.
GENÈVE . . .		Succursale de Genève :	
{	MM. CH. GAUTIER.	DIRECTEUR.	M. E. VIDOUDEZ.
	M. HENTSCH.	SOUS-DIRECTEURS. . {	MM. H. FLAMAND.
	A. LOMBARD.		E. DE RHAM.
	A. MARTIN-ACHARD.	FONDÉS DE POUVOIRS {	MM. F. JACQUEMOUD.
		CH. LACHÉ.	

